

PRÉFET DE L'ISÈRE

Sous-Préfecture de La Tour du Pin
Pôle Développement et Organisation Territoriale

ARRÊTÉ n° 38 - 2018 - 09 - 26 - 016
portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site de l'UIOM de
Bourgoin-Jallieu

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-1, L125-2-1, R.125-8-1 et suivants, relatifs aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté n°2008-07936 en date du 4 septembre 2008 portant composition de la commission locale d'information et de surveillance de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Vu l'arrêté n°2014322-0032 en date du 18 novembre 2014, modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015 modifiant la composition de la commission de suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Vu le courrier de M. le Directeur d'Unité Opérationnelle de Véolia Rhin Rhône Recyclage en date du 25 septembre 2015, faisant part de la nouvelle représentation du Comité Social et Économique de l'UES Ronaval au sein de cette commission de suivi de site ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de La Tour- du- Pin ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015 est modifié en ce qui concerne les représentants des salariés au sein de la commission de suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu ;

Sont membres au titre des salariés de l'exploitation :

- M. Joël PIGEON
- M. Nicolas ARNAUD

La composition de la commission suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu actualisée est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de La Tour -du- Pin et la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le **26 SEP. 2018**

Le Préfet,


Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général
Philippe PORTAL

Composition de la commission de suivi de site de l'unité d'incinération des ordures ménagères de Bourgoin Jallieu

Au titre de l'administration :

- M. le Préfet de l'Isère, ou son représentant, Président.
- Mme le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant.
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations de l'Isère, ou son représentant.

Au titre des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale :

- M. Vincent CHRQUI, ou, en son absence, Mme Evelyne MICHAUD, représentant le conseil départemental de l'Isère
- M. Erwann BINET, ou, en son absence, Madame Carméla LO CURTO-CINO, représentant le conseil départemental de l'Isère
- Mme Emmanuelle SPADONE, représentant la commune de Bourgoin-Jallieu.
- M. Didier SUPTIL, représentant la commune de DOMARIN.

Au titre des associations de protection de l'environnement :

- M. le Président de l'Association Porte de l'Isère Environnement, ou son représentant.
- M. le Président de l'association « ATOUR », ou son représentant.
- M. le Président de la FRAPNA Isère, ou son représentant.
- M. le Président de l'ADPE Chamagnieu- Panossas- Chozeau- Trept, ou son représentant.

Au titre de l'exploitant :

- M. Henri LEVY, président du SITOM Nord Isère.
- M. André QUEMIN, représentant le SITOM Nord Isère.
- M. Alain VEYRET, représentant le SITOM Nord Isère

Au titre des salariés de l'exploitation :

- M. Joël PIGEON
- M. Nicolas ARNAUD